

B2i

Brevet Internet et Informatique

GiBii

Gestion Informatisée du B2i

**Mise en place du B2i
au lycée Jean Monnet
Cognac**

Sommaire

I/ <u>Présentation du B2i</u>	3
<u>Mise en place obligatoire du B2i</u>	3
II/ <u>B2i Lycée</u>	3
1) <u>Domaines de compétences B2i</u>	3
2) <u>Détails des compétences du B2i Lycée</u>	4
3) <u>Validation des items</u>	6
4) <u>Délivrance du B2i</u>	6
III/ <u>Accéder à GiBii</u>	7
IV/ <u>Utilisation de GiBii</u>	9
<u>Mode Élève</u>	9
<u>Exemple de fonctionnement</u>	10

I/ Présentation du B2i

La « *maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication* », comme le définit le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006, est l'un des sept piliers du socle commun de connaissances et de compétences que doit acquérir tout élève.

Afin de répondre à cette exigence, le Brevet Informatique et Internet a été instauré.

Le B2i définit un niveau de maîtrise correspondant à chaque niveau de la scolarité de l'élève.

La mise en place du B2i qui a débuté par l'école, s'est poursuivie au collège et est maintenant étendue au lycée.

Le B2i, à travers des compétences remaniées depuis les premières phases de tests, sera bientôt nécessaire à l'obtention des diplômes du secondaire (voir ci-après la mise en place obligatoire du B2i).

Mise en place obligatoire du B2i

Le B.O. n°3 du 18 janvier 2007¹, rappelle que dans le cadre de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC), le brevet informatique et internet est généralisé au collège et étendu au lycée.

« *L'arrêté du 14 juin 2006 (B.O. n° 29 du 20 juillet 2006) définit les connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et internet (B2i). Il rend obligatoire, depuis la rentrée 2006, la mise en place du B2i de niveau collège et du B2i de niveau lycée [...].*

Le B2i de niveau collège sert de référence pour le socle commun et sera pris en compte dès 2008 dans le diplôme national du brevet. »

II/ B2i Lycée

1) Domaines de compétences B2i

Le B.O. n° 29 du 20 juillet 2006 fixe cinq domaines identiques pour les trois niveaux du B2i :

- **domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail,**
- **domaine 2 : adopter une attitude responsable,**
- **domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données,**
- **domaine 4 : s'informer, se documenter,**
- **domaine 5 : communiquer, échanger.**

Il précise les points importants suivants :

« *Pour chaque domaine et à chaque niveau est défini un objectif, correspondant à la compétence attendue. Cette compétence associe des connaissances, des capacités et des attitudes, évaluées au travers de plusieurs items. »*

« *Les compétences constitutives du B2i sont donc développées et validées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales menées dans les écoles et les établissements d'enseignement et de formation. »*

« *À l'école, au collège, au lycée, dans la section d'apprentissage ou dans le centre de formation par l'apprentissage géré par un établissement public local d'enseignement (EPL), la validation est*

¹ B.O. portant sur la préparation de la rentrée 2007.

réalisée tout au long des cycles d'apprentissage et non pas seulement de manière terminale. »

2) Détails des compétences du B2i Lycée

Les tableaux ci-après (page 4 à page 6) sont construits à partir de l'annexe III présente sur le BO n°29 du 20 juillet 2006 et de l'annexe 1 du B.O. n° 42 du 16 novembre 2006.

Domaine 1 :

<i>S'approprier un environnement informatique de travail</i>	
Connaissances principales	Un environnement informatique permet grâce à des logiciels d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats. Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.
Objectif	Gérer son espace de travail dans un environnement en réseau.
Capacités	L'élève doit être capable de : - organiser son espace de travail ; - être autonome dans l'usage des services et des outils ; - être responsable vis à vis des services et outils et conscient des coûts d'usage
Items associés	L.1.1 : Je sais choisir les services, matériels et logiciels adaptés à mes besoins. L.1.2 : Je sais structurer mon environnement de travail. L.1.3 : Je sais régler les principaux paramètres de fonctionnement d'un périphérique selon mes besoins. L.1.4 : Je sais personnaliser un logiciel selon mes besoins. L.1.5 : Je sais m'affranchir des fonctions automatiques des logiciels (saisie, mémorisation mot de passe, correction orthographique, incrémentation...) L.1O1 : Je sais utiliser une plate-forme de travail de groupe.

Domaine 2 :

<i>Adopter une attitude responsable</i>	
Connaissances principales	Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC. La validité des résultats est liée à la validité des données et des traitements informatiques.
Objectif	Être un utilisateur impliqué dans le respect des règles et des usages de l'informatique et de l'internet.
Capacités	L'élève doit être capable de : - connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à l'informatique et à l'internet ; - protéger sa personne et ses données ; - faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ; - participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.
Items associés	L.2.1 : Je connais la charte d'usage des TIC de mon établissement. L.2.2 : Je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique. L.2.3 : J'utilise les documents ou des logiciels dans le respect des droits auteurs et de propriété. L.2.4 : Je valide, à partir de critères définis, les résultats qu'un traitement automatique me fournit (calcul, représentation graphique, correcteur...) L.2.5 : Je suis capable de me référer en cas de besoin à la réglementation en vigueur sur les usages numériques. L.2.6 : Je sais que l'on peut connaître mes opérations et accéder à mes données lors de l'utilisation d'un environnement informatique. L.2.7 : Je mets mes compétences informatiques à la disposition des autres.

Domaine 3 :

<i>Créer, produire, traiter, exploiter des données</i>	
Connaissances principales	L'adéquation entre la nature des données et le type de logiciel détermine la pertinence du résultat des traitements.
Objectif	Concevoir, réaliser et publier des documents numériques.
Capacités	L'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> - concevoir des documents numériques en choisissant le logiciel, le service ou le matériel adapté ; - exploiter des données ou des documents numériques ; - coopérer à la réalisation collective d'un document ; - modifier un ou plusieurs paramètres d'une situation simulée ou modélisée.
Items associés	<p>L.3.1 : Je sais créer et modifier un document numérique composite transportable et publiable.</p> <p>L.3.2 : Je sais insérer automatiquement des informations dans un document (notes de bas de page, sommaire...).</p> <p>L.3.3 : Je sais utiliser des outils permettant de travailler à plusieurs sur un même document (outil de suivi de modifications...).</p> <p>L.3.4 : Je sais utiliser ou créer des formules pour traiter les données.</p> <p>L.3.5 : Je sais produire une représentation graphique à partir d'un traitement de données numériques.</p> <p>L.3.6 : Dans le cadre de mes activités scolaires, je sais repérer des exemples de modélisation ou simulation et je sais citer au moins un paramètre qui influence le résultat.</p> <p>L.3.7 : Je sais publier un document numérique sur un espace approprié.</p> <p>L.3O1 : Je sais utiliser un modèle de document.</p>

Domaine 4 :

<i>S'informer, se documenter</i>	
Connaissances principales	Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.
Objectif	Construire une démarche de recherche autonome en prenant en compte les possibilités et les limites des ressources disponibles sur les réseaux.
Capacités	L'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> - consulter des bases documentaires en mode expert ou avancé ; - choisir et consulter des ressources ; - identifier, trier et évaluer les informations
Items associés	<p>L.4.1 : Je sais interroger les bases documentaires à ma disposition.</p> <p>L.4.2 : Je sais utiliser les fonctions avancées des outils de recherche sur internet.</p> <p>L.4.3 : Je sais énoncer des critères de tri d'informations.</p> <p>L.4.4 : Je sais constituer une bibliographie incluant des documents d'origine numérique.</p> <p>L.4O1 : Je sais utiliser des outils de veille documentaire.</p>

Domaine 5 :

<i>Communiquer, échanger</i>	
Connaissances principales	Il existe des outils de communication permettant des échanges en mode direct ou en mode différé.
Objectif	Communiquer, échanger et publier avec les technologies de l'information et de la communication de façon autonome.
Capacités	L'élève doit être capable de : - produire et diffuser un message ou un commentaire en choisissant le mode de communication, privé ou public en mode direct ou différé, selon l'information à diffuser ; - recevoir un message y compris avec pièces jointes ou un commentaire.
Items associés	L.5.1 : Je sais choisir le service de communication selon mes besoins. L.5.2 : Je sais organiser mes espaces d'échange (messagerie, travail de groupe...) L.5.3 : Je sais adapter le contenu des informations transmises aux lecteurs potentiels : niveau de langage, forme, contenu, taille, copies. <i>L.5O1</i> : Je sais paramétrer un logiciel de messagerie pour récupérer mon courrier électronique. <i>L.5O2</i> : Je sais gérer des groupes de destinataires.

Notes :

- Les items en italiques sont optionnels.
- Aux cinq domaines sont associés 31 items (dont 5 optionnels) à valider de la seconde à la terminale.
- Pour voir le contenu des 5 domaines de compétences de l'école au lycée en passant par le collège voir l'[annexe 1](#) du B.O. n° 42 du 16 novembre 2006.

3) Validation des items**Quand demander la validation d'une compétence ?**

L'élève, lorsqu'il pense posséder une (ou plusieurs) compétence(s) va émettre une demande de validation d'un ou plusieurs items (cinq au maximum).

Comment cette demande va-t-elle parvenir aux enseignants concernés ?

« La validation des compétences doit être faite en ligne, sur la plate-forme académique GIBII » comme indiqué dans un courriel, daté du 26 octobre 2006 du Recteur de l'Académie de Poitiers à tous les Proviseurs.

GIBII¹, pour Gestion Informatisée du Brevet Informatique et Internet, est donc l'outil informatique retenu par l'Académie de Poitiers pour faciliter la gestion des demandes de validation émanant des élèves.

4) Délivrance du B2i

L'attestation du B2i est délivrée à l'élève :

- si celui-ci a obtenu 80 % des items (les items optionnels n'entrent pas en ligne de compte)
- et si 50 %, au moins, des items de chaque domaine sont validés.

Cette attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique lors, par exemple, d'un conseil de classe.

¹ Outil développé par la CATICE de l'Académie de Bordeaux.

III/ Accéder à GiBii

L'accès¹ à GiBii est possible de n'importe quel poste (du lycée ou d'ailleurs) relié à Internet.

- Lancer son navigateur internet favoris (Firefox, Internet Explorer...)
- Aller dans la barre d'adresse (celle qui est tout en haut) et taper² (ou cliquer directement sur le lien) :

<https://bv.ac-poitiers.fr/gibii/>

S'affiche alors l'écran d'accueil permettant d'accéder au lycée J. Monnet.

Mention légale :
Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 06.01.78, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression pour les données nominatives vous concernant (art.34 de cette loi).
Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser au [webmaster](#).

Gestion Informatisée du B2i
Munissez-vous de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe
Et n'oubliez pas de vous déconnecter avant de partir

Tapez le numéro d'identification de l'établissement (ou quelques caractères permettant de le trouver) :

exemples (au choix) : 12, 0330087R, rostand, lyc, boulevard,...

- Entrer le numéro d'identification du lycée : **0160020K** ou **281**.
- Cliquer sur « Entrer ».

S'affiche alors l'écran d'accueil permettant à chaque utilisateur enregistré d'accéder à l'application.

GiBii version 5.0.10 -- Copyright 2002-2007, Daniel Deycard, Jacques Messines, Jean-Marie Treins, Alain Pomirol (CATICE Académie de Bordeaux)

LYCEE POLYVALENT JEAN MONNET

académie Bordeaux Éducation nationale

Gestion du B2i

Saisissez le code utilisateur et le mot de passe qui vous ont été donnés

Utilisateur :

Mot de passe :

Changer de mot de passe

Les informations qui vous concernent sont destinées uniquement à la gestion du Brevet Informatique et Internet. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification de ces informations (art 34 de la loi "Informatique et Liberté").
Pour l'exercer, adressez-vous à gibii@ac-poitiers.fr, ou par courrier : 5 CITE DE LA TRAVERSE 86022 POITIERS

- 1 Des tests sur l'utilisation de GiBii ont été menés précédemment sur un serveur local. Depuis avril 2007, l'application utilisée est celle installée sur un serveur académique. L'adresse locale n'est plus opérationnelle.
- 2 A terme un raccourci vers GiBii sera présent sur chaque ordinateur du lycée.

Vous êtes bien dans l'académie de Poitiers malgré ce qu'annonce cet écran...

- dans le champ « Utilisateur », plusieurs possibilités, mais dans tous les cas pas d'accent :
 - soit, taper le **login utilisé l'année dernière**,
 - sinon, taper les 6 **premières lettres de votre nom**, *suivi immédiatement de la première lettre de votre prénom*.
- dans le champ « Mot de passe », cela dépend de votre login :
 - soit, taper le mot de passe de l'année dernière,
 - sinon, taper un mot de passe de la forme jj/mm/aaaa où jj, mm et aaaa représentent respectivement le jour (exemples : 25 ou 09...), et le mois (exemples : 04 ou 11...) et l'année (exemples : 1984 ou 1992...) de **vo**tre naissance.
Dans ce dernier cas, et si tout va bien, l'application vous demandera alors de **changer votre mot de passe**.

ATTENTION : Le mot de passe est strictement privé !

Ne pas oublier de se déconnecter en fin d'utilisation de GiBii.

Merci de signaler tout problème à S. Chauveau – ATICE par l'intermédiaire de son enseignant.

IV/ Utilisation de GiBii

Les indications suivantes¹ présentent les fonctionnalités essentielles de GiBii dans le cadre d'une utilisation en tant qu'« Élève ».

Mode Élève

L'élève accède à l'écran ci-dessous où figure l'état en cours de ses demandes.

Attention : En fin de session l'élève ne doit pas oublier de cliquer sur le bouton « Déconnexion ».

La fiche de l'élève « Eleve TEST » est, ici, déjà partiellement remplie.

La partie droite contient les items du B2i.

La partie gauche donne à l'élève la possibilité de consulter ou de modifier grâce à des boutons et des cases à cocher dont la signification est la suivante :

	L'item a été acquis. Au moins deux enseignants ont validé l'item. L'élève peut voir quels enseignants ont validé cet item ainsi que leurs observations.
	L'item n'est pas acquis. Seul un enseignant a répondu par un refus.
	L'item n'est pas acquis. Seul un enseignant a répondu par un accord.
	L'item est demandé mais aucun enseignant n'a répondu.
<input type="checkbox"/>	L'item n'a pas encore été demandé (ou a été supprimé parce qu'une demande antérieure était périmée).

Lorsque l'élève clique sur un de ces boutons, il peut voir le détail de sa demande ainsi que les enseignants qui ont répondu et leurs commentaires (si l'item a été validé récemment).

¹ Ces indications sont basées sur un document émanant de la CATICE de Bordeaux.

Rubrique 11, sous-rubrique 2, item 53 demandé le 2007-05-06 18:58:27.

Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail

L.1.2 Je sais structurer mon environnement de travail.

Ce que tu as écrit : qdfsdgdhfgkhjk

Le bilan des réponses des professeurs ne permet pas encore de t'accorder l'item

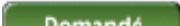
Nom du professeur	Accord	Date réponse	Commentaire
M. TEST Prof	oui	2007-05-08 10:01:00	ok

ATTENTION : Une demande n'est valable que 90 jours. Si elle n'a pas été validée par au moins deux enseignants au bout de ce laps de temps, elle disparaîtra. Il faudra alors réitérer la demande de validation.

Lorsque l'élève coche une ou plusieurs cases (**5 demandes en cours au maximum**), GiBii lui propose de fournir des **commentaires justificatifs**. Ensuite, il « envoie » sa demande que les enseignants de sa classe pourront après consultation accorder ou refuser.

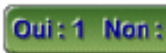
The screenshot shows the 'élève' interface with a 'Demande' section. On the left, 'Item 60' is listed with the description: 'L.2.3 J'utilise les documents ou les logiciels dans le respect des droits d'auteurs et de propriété.' On the right, there is a text area for justification with the prompt: 'Indique ici pourquoi tu penses avoir acquis cet item : (message limité à la boîte !)' The student's response is: 'J'ai étudié ce point avec les enseignantes-documentalistes et mes professeurs lors de diverses situations : réalisation d'un dossier en MPI, utilisation de logiciels en mathématiques, SVT et physique.'

Exemple de fonctionnement¹

Mélissa, Kevin, Elodie et Charlotte sont quatre élèves [d'une même classe]. Ils estiment avoir la compétence correspondant à l'item 23. Ils se connectent sur le site de GiBii et, sur leur navigateur, cochent la case correspondant à cet item. Après validation, la coche disparaît et, à la place, apparaît le  bouton .

Kevin en profite pour cocher une dizaine d'autres items mais le programme lui rappelle qu'il ne peut dépasser 5 demandes.

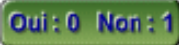
Alain est professeur dans la classe de ces 3 élèves il est jugé compétent [...] pour valider (notamment) l'item 23.

Quand il se connecte sur le site GiBii, il voit la demande de Mélissa et donne son accord. Lorsque Mélissa se reconnectera plus tard, le bouton précédent sera devenu .

L'item ne sera obtenu que lorsque un deuxième prof aura apporté son accord (valeur par défaut : 2

¹ D'après la MATICE de Bordeaux


accords).

Pour Kévin, Alain [...] coche [...] le bouton « Non ». Kévin trouvera le bouton  en regard de l'item 23 la prochaine fois qu'il se connectera. Alain gardera la possibilité de changer d'avis et de donner son accord s'il estime que Kévin a fait des progrès. Dans ce cas, Kévin obtiendra le même bouton que Mélissa.


Pour Elodie et Charlotte, Alain donne son accord.

La durée de vie de ces demandes est de 90 jours [cette durée pourra changer à l'avenir]. Si aucun autre prof n'apporte son accord, elles disparaissent de GiBii.

Bernard est aussi professeur de [la classe], compétent pour l'item 23, et il se connecte avant la limite de péremption des demandes des quatre élèves.

Pour Melissa, il donne son accord. Dans sa « page élève », elle trouvera  en regard de l'item 23.

Pour Kévin, il refuse lui-aussi. La demande de Kévin disparaît purement et simplement de GiBii (2 refus, valeur par défaut pour la disparition). La prochaine fois que Kévin se connectera, une page intermédiaire s'affichera pour lui signifier la suppression de cette demande et les commentaires des professeurs. Dans sa page normale, une case à cocher vide remplacera le bouton devant l'item 23.

Pour Elodie, Bernard refuse. Elodie trouvera  dans sa page élève. Son « bilan » est de 0, l'accord apportant 1 et le refus -1. Pour obtenir l'item, il lui faudra donc 2 accords supplémentaires afin que son bilan atteigne 2. Une autre solution serait qu'Alain change son refus en accord, auquel cas elle aurait simplement 2 accords, donc l'item acquis.

Pour Charlotte, Bernard n'a pas d'élément pour juger et ne répond pas. Si personne d'autre ne répond dans les 90 jours, la demande n'apparaîtra plus dans la page prof.